

2016_CT2_248

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Le 23 novembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 novembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à MERGER Reine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ROLANDO Christian donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges - FERAUD Jean-Claude - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et politique de la ville

Habitat

■ Séance du 23 novembre 2016

04_1_01

■ Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts sur le Territoire du Pays d'Aix.

C'est pourquoi, depuis 2009, un dispositif destiné aux primo accédants (sous conditions de ressources) pour l'acquisition d'un logement dans le neuf ou dans l'ancien a été mis en place sur le Pays d'Aix.

Ce dispositif se décline en deux types d'aides :

- une aide à la personne de 4 000€ ;
- une aide plafonnée à 4 000 € versée à tout organisme bancaire qui a la charge de la valoriser sous la forme d'un prêt « bonifié » pouvant atteindre 25 000€ sur 12 ans. Cette aide permet le financement, en amont, des intérêts à percevoir par l'organisme bancaire. Le montant de ces intérêts est calculé sur la base du taux de swap amortissable « FGAS » (Fonds de Garantie de l'Accession Sociale). Ce dernier est publié chaque trimestre. Il permet le calcul de la subvention à verser et constitue un « taux de référence ».

Aujourd'hui, le prêt bonifié est mis en œuvre par le Crédit Foncier, partenaire bancaire du territoire du Pays d'Aix.

Ces deux types d'aides, non cumulables entre elles, sont attribuées aux primo-accédants répondant aux critères d'éligibilité définis par la Communauté du Pays d'Aix.

Les bénéficiaires doivent notamment :

- Ne pas être propriétaire de leur résidence principale depuis au moins deux ans ;
- Acheter un bien au titre de leur résidence principale sur l'une des 36 communes du Pays d'Aix ;
- Respecter les plafonds de ressources du Prêt Accession Sociale (PAS) en vigueur (revenus fiscaux de référence de l'année n-2) ;
- Être issus en priorité du parc locatif social (public ou privé conventionné social).

Quel que soit le dispositif, les fonds seront débloqués sur présentation obligatoire de l'acte authentique ou de l'attestation de vente.

En application de ce qui précède, et après examen des dossiers, il est proposé d'attribuer :

- 17 aides directes à la personne, soit un montant de 68 000 euros ;
- 6 prêts bonifiés du Crédit Foncier, soit un montant maximum de 4 000 euros.

Toutes les aides proposées à l'approbation du Conseil de Territoire sont décrites dans les tableaux annexés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.312-2-1 ;
- La délibération n°2015_A252 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 12 novembre 2015 relative au dispositif d'aide à l'accession à la propriété ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Habitat et Politique de la Ville du 17 novembre 2016.

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 68 000 euros par le Pays d'Aix dans le cadre des aides directes à la personne aux 17 primo accédants mentionnés dans le tableau ci-annexé par le biais de leurs notaires.

Article 2

Est attribuée une subvention globale maximale de 4 000 euros au Crédit Foncier pour la mise en œuvre de 6 prêts bonifiés, correspondant aux projets d'acquisition des accédants cités dans le tableau ci-annexé.

Article 3 :

Ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire 553-20422 qui présente les disponibilités nécessaires.

Article 4 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 23 Novembre 2016

AIDES DIRECTES A LA PERSONNE : 17

Nom Demandeur	Adresse Bien	Commune Bien	Etat Logement	Etiquette	Type	Typologie	Notaire
M ROSE-COSTER	La Rise des Vents – ZAC du Parc de la Duranne lot 1 26	aix en provence	Neuf	RT 2012	appartement	T2	Maitre COURANT
M BELREDON - Mme GRANDJEAN	70 chemin du Moulin	Eguilles	Neuf	RT 2012	maison	T5	Maitre EYROLLES
Mme BERNARD -	La rose des vents, quartier de la haute duranne	aix en provence	Neuf	RT 2012	appartement	T2	Maitre COURANT
M GIANESELO- Mme COATANEA-GOUACHET	1-3 avenue Jean GIONO résidence Beauvalle Riviera Bat C	aix en provence	Ancien	C	appartement	T4	Maitre STAIBANO
M HANGARD - Mme HANGARD	résidence l'actual zac du parc de la haute duranne	aix en provence	Neuf	RT 2012	appartement	T4	Maitre LESAGE
Mme HELIAS - M KHALED-KHODJA	route de Mimet,symphonie de provence	gardanne	Neuf	RT 2012	appartement	T4	Maitre BONETTO
Mme LACAUD -	Les jardins de Galice chemin de la Souque	aix en provence	Neuf	RT 2012	appartement	T3	Maitre LAMETA
M LO PINTO -	67 Cours Gambetta, Résidence la tour d'Aygos Bat N 127	aix en provence	Ancien	D	appartement	T2	Maitre LASSIA
M MARTIN - Mme DEJARDIN	Résidence Villa ORPHEA, 39 rue Pierre Blancard	Vitrolles	Ancien	C	appartement	T3	Maitre DURAND
M SILVESTRI - Mme SILVESTRI LOPEZ	644 Route de Gardanne	Mimet	Neuf	RT 2012	maison	T4	Maitre VIDALINC-BERNARD
Mme ALEXANDRIES	Quartier de Codeneaux Chemin du capitaine Paul Brutus	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	appartement	T1	Maitre MAUBE
M GUERRINI et Mme REGINAUD	Le Clos Raffy lot 5 494 avenue d'Arménie	gardanne	Neuf	RT 2012	maison	T4	Maitre GRAND DUFAY
M ROMEUF Mme GAROSCIO	Les collines de Cadeneaux Avenue du capitaine Paul Brutus	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	maison	T4	Maitre AIMEDIEU
M BARTOLUCI	Chemin du Moulin du Diable Quartier des Cadeneaux	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	appartement	T2	Maitre MAUBE
M BECKER	ZAC du parc de la haute Duranne – Quartier Haute Duranne	aix en provence	Neuf	RT 2012	appartement	T2	Maitre BARBIER
Mme HARTMANN	Les Olympiades Avenue de Fort Segune – Chemin de Paurion	Vitrolles	Neuf	RT 2012	appartement	T2	Maitre RAYBAUDO
M BANDA	Les Terrasses des Voiles	Les Pennes Mirabeau	Neuf	RT 2012	appartement	T3	Maitre RUSSO

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_248-DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

DISPOSITIF D'AIDE A L' ACCESSION
Aides proposées au Conseil de Territoire du Pays d'Aix
du 23 Novembre 2016

PRÊTS BONIFIES : 6

Nom Demandeur	Adresse	Commune	Logement	Type	Typologie	Etiquette
M BONGIORNO - Mme GHILARDUCCI	Le domaine d'Opale	Les Pennes Mirabeau	Neuf	Maison	T4	RT 2012
M DURAND - Mme MIZZI	Le Clos finel route d'Ansouis	Pertuis	Neuf	Maison	T4	RT 2012
M MISPOULET	Domaine Saint Jean 3060 avenue Fortuné Ferrini	aix en provence	Neuf	Appartement	T3	RT 2012
M. VANGUELUWE – Mme COUTURE	1 chemin des Frères Gris	aix en provence	Neuf	Maison	T4	BBC 2005
M DHONT	Les Terrasses du Parc Boulevard Marcel Pagnol	Vitrolles	Neuf	Appartement	T2	RT 2012
M LEROUX	Résidence la Rose des Vents Parc de la Duranne	aix en provence	Neuf	Appartement	T1	RT 2012

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_248-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Attribution de subventions nominatives dans le cadre de l'accession à coût maîtrisé

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **01 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_248-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016